Archives parlementaires

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24443_t1_0540_0000_4

Leur communiquation à tous les chemins d'arrivage ne peut qu'accroître et maintenir la pénuerie des comestibles et des légumes qu'ils nous font éprouver depuis longtems, par leurs tracasseries, qui n'ont pour but que de d'égouter les cultivateurs de nous les apporter.

Un autre objet, qui ne peut échaper à votre sollicitude, est le danger de laisser plus longtems dans la dépendance de cette commune le terrein qui ce trouve dans ses limites au bord du rivage, à cause de l'impossibilité où elle ce trouve de donner les secours nécessaires aux nautonniers qui ont le malheur d'y faire naufrage et des lenteurs qu'ils ne peuvent manquer d'éprouver dans des démarches de prévenances, l'orsque l'humanité réclame d'y apporter une très grande célérité.

à ces motifs, nous joignons ceux de l'économie administrative qui ne peut que résulter de la réunion de cette commune à la notre; c'est pourquoi nous vous la demandons, pour les raisons détaillés cy-dessus, pour le bonheur commun et pour nous faciliter la garantie de nos engagements ».

Les membres composant le Bureau.

S. BURGAIN (*présid.*), J.S. VARQUAINS (*secrét.*), DANCOURT (*Secrét.*), J. TOUAZ.

Renvoyé au Comité de Salut public (1).

55

[David fait décréter que la fête qui doit être célébrée, le 10 thermidor, en l'honneur de Barra et Viala, commencera à 9 heures du matin (2)].

56

[Les artistes composant l'école de médecine et chymie établie à Montpellier, demandent que la Convention confirme cet établissement, et qu'elle fixe le traitement des élèves. — Renvoyé au comité de salut public (3)].

(1) Mention marginale datée du 8 therm. et signée Rudel. Autre mention d'une autre main : « R[envoyé] au c. de division, 12 therm. et plus loin » : « R[eçu] le 15 thermidor de l'an II ».

(2) Minute de la main de David. Décret n° 10095. *J. Perlet,* n° 672; *C. Eg.,* n° 707; *J. Sablier,* n° 1461; *F.S.P.,* n° 387; *J. Fr.,* n° 671; *J.S.-Culottes,* n° 527; *Rép.,* n° 220; *C. Univ.,* n° 938.

(3) *J. Fr.,* n° 670; *Mon.,* XXI, 326.

PIÈCES ANNEXES

I (annexe au n° 36)

[Extrait d'une lettre de Maubeuge. 1er therm. II] (1).

« Contamine, maire de Maubeuge, âgé de plus de 60 ans, avait été suspendu par le représentant du peuple Laurent. Au lieu de se plaindre, il prend le sac au dos, giberne, fusil, sabre, etc. vient, quoiqu'à son âge, joindre le bataillon sous le canon de la place de Landrecies, et y fait son service de soldat avec autant de zèle et de courage qu'un jeune citoyen de 25 ans. Ce qu'il y a de plus glorieux pour lui et de plus satisfaisant pour nous tous ses commettants, c'est que, le jour de la reddition de la place, il a reçu de Laurent la réintégration dans ses fonctions de maire. *Vive la république ! ça va, et ça ira !* ».

[Applaudi].

II (annexe au n° 34)

[Adresse des défenseurs de Landau détenus à Pélagie; Pélagie, 8 therm. II (2)]

Citoyens Représentans,

Depuis 7 mois victimes de la calomnie, nous gémissons dans les fers. la Patrie, que nous voulons servir avec notre courage ordinaire, nous indique la marche à tenir pour obtenir justice; c'est à vous, fermes soutiens de la Liberté, que nous nous adressons; rendés les armes qu'on a otées à ceux qui ont contribué à sauver Landau; Empêché l'avillissement de la Réprésentation Nationale et l'assassinat d'un de ses Membres.

LE GOU, RITTIER, LAVAL, TAUTIN, LEPAULX, DEMESTRE, GOSSE, DUPUY, DORNES, henry COLLAKOSSKY, LOHAMES, VILLIERS.

(1) *Mon.,* XXI, 298; *J. Fr.,* n° 669; *F.S.P.,* n° 385.

(2) C 314, pl. 1255, p. 58.

Persée BY: creative commons